

Initiatives parlementaires

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole à la Chambre aujourd'hui au sujet de cette motion.

Tout d'abord, je veux que les choses soient claires. Je suis en faveur de cette motion, et je vais vous dire pourquoi. J'ai parlé de ce sujet, et j'ai fait cette proposition le 5 mars 1991, autrement dit il y a 21 mois. Il a fallu au chef du NPD 15 mois pour se réveiller et s'apercevoir qu'une proposition dans ce sens avait été faite. Il a fallu à ses députés six mois de plus pour se rendre compte qu'elle était au courant de cette proposition. C'est la raison pour laquelle, je suppose, nous sommes ici ce soir en train de débattre cette question.

Voici ce que j'avais dit. Je voudrais que les choses soient bien claires. Le 5 mars 1991, soit il y a plus de 21 mois, j'ai déclaré: «Demandons à un organisme indépendant de trancher la question des salaires, des pensions, des allocations et des autres modes de rémunération.» C'est assez clair. En fait, c'est exactement ce dont nous discutons ce soir. Le NPD, qui laisse entendre qu'il est l'auteur de cette idée brillante qui a électrisé le Canada, peut bien aller se rhabiller.

M. Robison: Monsieur le Président, j'hésite à interrompre le député, mais je suis convaincu qu'il voudrait reconnaître qu'au cours des dernières années, un certain nombre de députés de cette Chambre, et j'en suis, ont proposé la création d'une commission indépendante. Le point que j'ai soulevé plus tôt, c'est que pas un seul député de son caucus, y compris le député lui-même, n'a présenté un projet de loi ou une motion à cet effet.

Le président suppléant (M. DeBlois): Cela tient du débat.

M. Duhamel: Monsieur le Président, il est parfois très difficile d'endurer le député et ses collègues. Par exemple, l'un de ses collègues a déclaré que tous ceux qui ne veulent pas être ici devraient quitter la Chambre afin que personne ne nous dérange et qu'on puisse enfin faire les choses différemment, ce qui laissait sous-entendre, bien sûr, que le NPD faisait les choses différemment.

Un des leurs, un de leurs députés élus, s'est rendu il y a une semaine dans la circonscription d'un de mes collègues qui a subi un quadruple pontage et y a dénigré sa contribution à la Chambre des communes. Est-ce de ce genre de procédés qu'ils parlent lorsqu'ils proposent de faire les choses différemment? Est-ce que nous voulons agir ainsi?

Je regrette, mais je refuse d'agir ainsi. Le 5 mars 1991, j'ai déclaré que nous devrions poser des questions du genre de celle-ci: Pourquoi un député a-t-il besoin de travailler pendant 10 ans seulement pour obtenir une pension équivalant à 50 p. 100 de son salaire, tandis que

les autres Canadiens doivent travailler pendant 25 ans pour avoir le même droit? J'ai également posé la question suivante: Est-il juste qu'un député puisse toucher jusqu'à 75 p. 100 de son salaire? Eh bien, dans certains cas, pas toujours, le plafond est de 70 p. 100 pour les autres Canadiens.

• (1820)

En outre, j'ai signalé à ce propos que les députés pouvaient prendre leur retraite à n'importe quel âge au bout de six ans de service, et ce, sans pénalité aucune, et qu'ils pourraient toucher leur pension, tandis que les autres Canadiens, s'ils prenaient leur retraite avant 60 ans, se verraient infliger une pénalité de 2 à 3 p. 100 par an.

Je me demande s'il est possible de justifier ce genre d'écarts.

J'ai aussi parlé de cumul de pension et de traitement, mais j'ai appris depuis lors qu'il y a des doubles, voire des triples cumuls. Je veux être impartial. J'ai mentionné le cas de M. Neilsen qui, à l'époque, avait droit à une pension indexée et gagnait plus de 130 000 \$ par an. J'ai aussi évoqué le cas de M. Broadbent qui a aussi droit à la pleine pension, un néo-démocrate que j'apprécie beaucoup, je le reconnais, et qui gagne dans les 100 000 \$ par an. J'ai aussi cité ce jour-là l'exemple du ministre des Communications qui a été élu député très jeune, et j'ai fait remarquer que, s'il vivait jusqu'à 75 ans, en ajoutant que ce serait probablement le cas, grincheux comme il est, il toucherait plus de 5 millions de dollars de pension.

J'ai aussi demandé s'il était juste de toucher une pension après six ans de service. J'ai pris le soin de préciser que je ne voulais rejeter le blâme sur personne. Je voulais qu'une tierce partie indépendante examine à fond notre régime de rémunération, le compare à ce qui se fait dans les collèges, les universités, le secteur privé, la fonction publique et ailleurs, pour faire ensuite des recommandations et proposer des lignes directrices précises concernant la rémunération et le régime de pension des députés.

Il ne convient pas que nous fixions nous-mêmes les règles, ni que nous déterminions nous-mêmes nos traitements et nos avantages sociaux. Tous les Canadiens contestent cette façon de faire. L'important. . .

[Français]

C'est qu'on ne prétende pas aujourd'hui, tout à coup, que l'on a une nouvelle idée, que cette nouvelle idée a été proposée par le chef du Nouveau parti démocratique, que soudainement l'on voit pour la première fois qu'il y a des pensions qui sont assez élevées et qui sont très différentes de celles d'autres secteurs.